

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 244/2023**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
Rue de Braems – Sté DUBRULLE FAIGNOT TP**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 23/10/2023 – de M. HERLEIN Julien – Sté DUBRULLE FAIGNOT TP – RD 916 « Le Petit Bruxelles » - BP 6 – 59670 Ste MARIE CAPPEL ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux d'assainissement – rue de Braems.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue de Braems, entre les rues du Saint-Sacrement et de Bambecque, pour la réalisation de travaux s'assainissement, à partir du 26 octobre 2023 jusqu'à la fin des travaux (1 mois environ).

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté DUBRULLE FAIGNOT TP - RD 916 « Le Petit Bruxelles » - BP 6 – 59670 Ste MARIE CAPPEL, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- M. HERLEIN Julien – Sté DUBRULLE FAIGNOT TP – RD 916 « Le Petit Bruxelles » - BP 6 – 59670 Ste MARIE CAPPEL – e-mail : [JHerlein@groupeudubrulle.com](mailto:JHerlein@groupeudubrulle.com)

Fait à HERZEELE, le 24 octobre 2023

Le Maire,  
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 24 octobre 2023

Le Maire,  
S.FRANCKE

